



p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue  
Rue Prévost-Martin 6  
Case postale 192  
1211 Genève 4

N/réf. : DIP - Z 335

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**3<sup>e</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2020 - 30 novembre 2021)**

**I. Bases légales de la commission**

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

**II. Compétences légales de la commission**

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie le 17 mars 2021 et le 20 octobre 2021.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- En remplacement de M. Salim Ould-Ali, démissionnaire, Monsieur Philippe Juillerat est proposé comme membre de la commission par la CGAS. Il se propose comme président de la commission de pôle et est élu à la majorité des membres présents.
- Présentation de l'association Geneva Skills qui œuvre pour développer les concours de métiers cantonaux et favoriser la promotion de la formation professionnelle initiale auprès des élèves du cycle d'orientation.
- Bilan de la rentrée 2020. Grâce à la rentrée différée à fin novembre 2020 et aux mesures de soutien accordées aux entreprises, les effectifs 2020 sont comparables à

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

ceux des autres années. 2'358 contrats ont été signés par 1'100 entreprises. 40% des entreprises ont obtenu une aide financière pour 687 contrats.

- Le CFPNE a organisé des "Portes ouvertes" en virtuel en janvier 2021. Des capsules vidéos et une messagerie instantanée ont permis de dialoguer avec le public.
- Résultats actuels des apprentis. La sélection des apprentis n'a pu être faite correctement en raison de la pandémie. Les résultats scolaires s'en ressentent avec un taux de résiliation de 40% au premier semestre.
- Travaux en cours sur les nouvelles ordonnances de formation.  
A priori, la formation d'agriculteur CFC passerait de 3 à 4 ans sous un format de type 3+1 avec une dernière année axée sur la spécialisation.
- Entreprises formatrices et adjudications publiques. Présentation du dispositif qui permet de favoriser les entreprises formatrices lors d'adjudications publiques.
- Présentation de la formation d'assistant-e vétérinaire par Mme Hugi, présidente de la société genevoise des vétérinaires (SGV).
- Présentation des résultats des examens 2021.  
Le taux de réussite du pôle (81.1%) est inférieur à la moyenne cantonale (84.5%).
- Rentrée différée 2021 et mesures de soutien aux entreprises.  
Les contrats peuvent être signés jusqu'à fin octobre 2021.
- Les Portes ouvertes 2022 seront organisées les 25 et 26 février 2022.
- Présentation des cours Label Bio délivrés à Lullier.  
Selon Jardin suisse, les futures ordonnances intégreront tous les aspects liés au biologique.
- Le projet des Référents métiers soutenu par la FER est reporté à la rentrée 2022.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

**Frs 1'565.00**

##### **B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)**

Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)**

Néant.



Philippe Juillerat  
Président

